

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/09/50

Date de convocation L'an deux mil vingt et deux  
**20 septembre 2022** le **LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022** à 19 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.  
**20 septembre 2022**

Nombre de conseillers **Etaient présents :**  
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Présents : 18 M. Jean-Pierre CHARTREZ – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE –  
Votants : 22 M. Marc SERRA – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Yveline LOURDEL –  
M. Yves RAOULT – M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY –  
Mme Corinne DOLLE – M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Olivier QUIGNON.

**Excusés :**  
Mme Anne-Caroline RATAJCZAK qui donne procuration à M. Alain CAYET  
Mme Micheline LAURENT qui donne procuration à Mme Yveline LOURDEL  
M. Philippe LEFEBVRE qui donne procuration à M. Jean-Pierre CHARTREZ  
Mme Sandrine SERGEANT qui donne procuration à M. Guy BRAS

Mme Chantal DECOCQ  
Mme Martine DUQUESNOY  
Mme Audrey TISON  
M. Hubert CHIVET

AU **Secrétaire de séance :**  
Mme Marie-Antoinette DESHORTIES

**Objet : Avenants n°2 et 3 au marché pour les travaux de construction d'un bâtiment de services sur le site Bonne Humeur avec l'entreprise SNPC**

Monsieur le Maire expose :

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2019 attribuant le lot 13 VRD à l'entreprise SNPC (23 rue Jehan Bodel – 62217 Beaurains) pour le marché de construction d'un bâtiment de services sur le site Bonne Humeur.

Considérant l'avenant n° 2 portant sur des modifications en cours de marché à la demande de la maîtrise d'ouvrage

- Travaux en moins-value :  
Simplification de la rampe d'accès PMR - 20 018,62€/HT

Considérant l'avenant N° 3 portant sur les modifications en cours de marché à la demande de la maîtrise d'ouvrage

- Travaux en plus-value :  
Modification des équipements urbains 20 088,20€/HT

Ainsi, il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant N° 2 en diminution de – 20 018,62€ HT et un avenant N° 3 en augmentation de 20 088,20€/HT au marché pour les travaux de construction d'un bâtiment de services sur le site Bonne Humeur avec l'entreprise SNPC – 23 rue Jehan Bodel – 62217 Beaurains

Le montant total de ce marché de 395 576,20€ HT soit 474 691,44€ TTC est porté à 395 645,78€ HT soit 474 774,94€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 28 septembre 2022  
Le Maire  
Alain CAYET.



*[Handwritten signature in blue ink]*